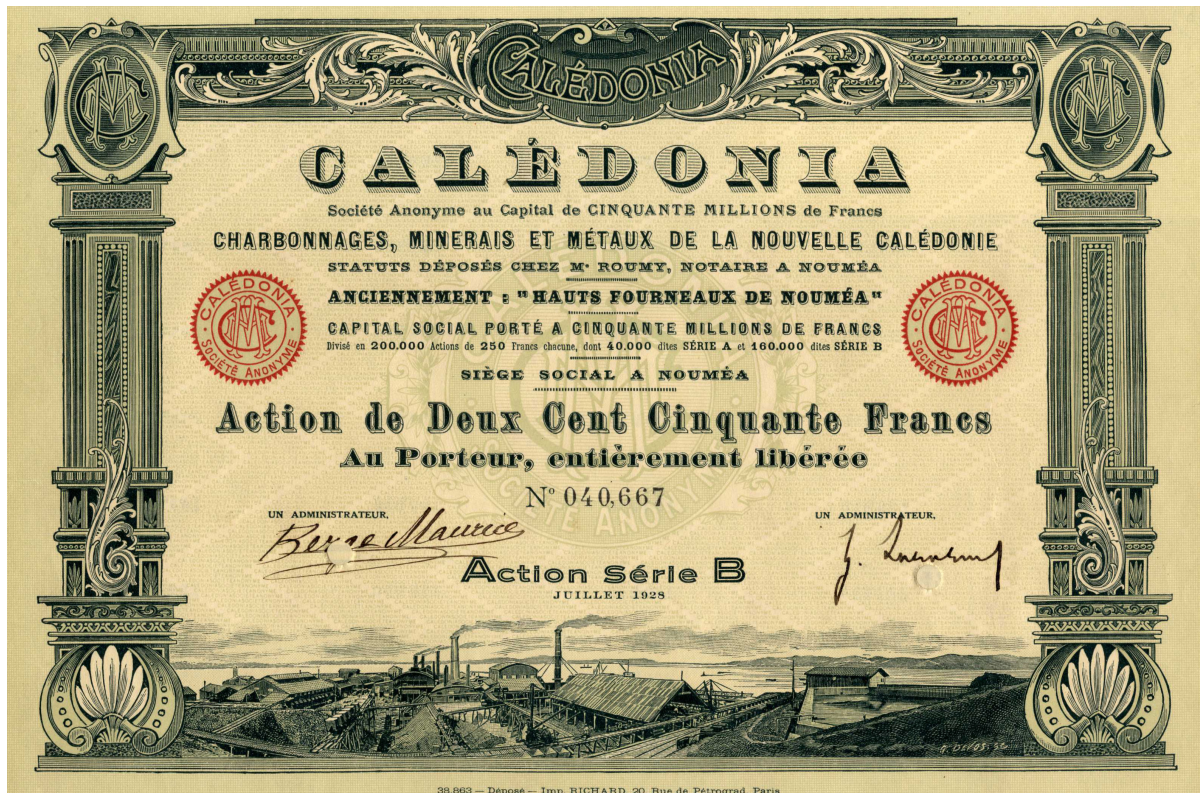


Publié le 26 décembre 2017.
Dernière modification : 26 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

CALÉDONIA, Nouméa (Charbonnage, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie)

Épisode précédent :
[Hauts Fourneaux de Nouméa.](#)



Coll. Serge Volper
CALÉDONIA

Société anonyme au capital de cinquante millions de fr.
(Charbonnage, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie)
Statuts déposés chez M^e Roumy, notaire à Nouméa

Capital social porté à cinquante millions de fr.
divisé en 200.000 actions de 250 fr. chacune,
dont 40.000 dite série A et 160.000 dites série B

Siège social à Nouméa

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES
au porteur, entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Berge Maurice
Un administrateur (à droite) : Gabriel Laroque
Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris

Calédonia (Charbonnage, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1928)

Telle est la nouvelle appellation sociale de la Société des hauts fourneaux, dont le capital a été porté à 40 millions. La cokerie va être allumée ces jours-ci. La production du 1^{er} semestre de 1928 a été de 40.000 t. de minerais de nickel, 8.000 t. de charbon et 1.700 t. de mattes de nickel.

Annuaire industriel, 1935 [données 1928] :

CALÉDONIA, Charbonnages, Minerais, Métaux de la Nouvelle-Calédonie. Comité de dir. 77, r. de Lille, Paris, 7^e. T. Littré 61-07 et 82-89. Ad. t. Navalocea-Paris. S. soc. et exploit. à Nouméa. Ad. t. Calédonia-Nouméa. Soc. an. cap. 50.000.000 de fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A. Ballande ; Vice-Prés. : MM. G. Laroque et L. Chavane ¹ ; Adm.-dél. : M. Berge ; Adm.-dir. gén. : M. A. Rougy ; Adm. : MM. G. Guiraud ; F. Van Brée ² ; Dewez ³ et Poilay ⁴.

Mattes de nickel. Minerais de chrome, minerais et mattes de cobalt. Charbons, briquettes. (3-4344).

Le minerais de chrome et les mines de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1929)

Actuellement, il y a en Nouvelle-Calédonie cinq exploitations de chrome :

.....
c) La Société « Calédonia » exploitant un groupe de mines à la Coulée et à la Plaine des Lacs.

.....
Les mines exploitées à la Coulée par la Société « Calédonia », quoique d'un rendement inférieur [à celles de la Tiébaghi et de la Société chimique du chrome], ont nécessité de gros travaux que seule une puissante société pouvait entreprendre.

Le marché mondial du chrome et la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1929)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mai 1929)

Actuellement, il y a en Nouvelle-Calédonie cinq exploitations de chrome :

.....

¹ Louis Chavane (1875-1930) : fils d'un maître de forges des Vosges. Représentant à Paris et Duffel (Belgique) des Hauts Fourneaux de Nouméa. Voir [encadré](#).

² Firmin Van Brée (1880-1960) : ingénieur, il effectue l'essentiel de sa carrière dans les filiales congolaises de la Société générale de Belgique, qu'il représenta aussi dans plusieurs affaires françaises, dont les Hauts Fourneaux de Nouméa et leurs suites. Voir [encadré](#).

³ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière. Voir [encadré](#).

⁴ Edwin Poilay (1891-1970) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine (1927), puis directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

c) La Société « Calédonia » exploitant un groupe de mines à la Coulée et à la Plaine des Lacs.

.....
Les mines exploitées à la Coulée par la Société « Calédonia », quoique d'un rendement inférieur, ont nécessité de gros travaux que seule une puissante société pouvait entreprendre.

Décisions et avis de la chambre syndicale des banquiers en valeurs
Société « Calédonia »
(*Le Temps*, 13 mai 1929)

À partir du 13 mai présent mois, les actions B et les obligations participantes de la Société « Calédonia » (Charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie) seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

I. — 80.000 actions B de 250 francs, libérées et au porteur, n° 40001 à 120000, jouissance avril 1929, ex-coupon n° 21.

II. — 80.000 actions B de 250 francs, libérées de 125 francs et nominatives, n° 120001 à 200000, jouissance avril 1929.

III. — 40.000 obligations participantes de 500 francs, émises au pair, libérées, et au porteur, remboursables au pair, de 1936 à 1945, par tirage au sort annuel et par dixième.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Exportation de mattes de nickel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1929)

Il a été exporté, en février dernier, 332 tonnes de mattes de nickel dont 204 tonnes de Yaté, ce qui fait 536 tonnes pour les deux premiers mois 1929.

Signalons que la Société Calédonia, qui fait construire un wharf de 200 mètres de long à la pointe Doniambo, peut voir maintenant accoster sur la partie (100 m.) exécutée, les cargos amenant le coke et le charbon nécessaires aux usines.

CALÉDONIA
(*Le Journal des finances*, 24 mai 1929)

Depuis le 13 mai, on négocie, au Parquet, au comptant, les 80.000 actions B libérées de moitié, de Calédonia (Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie), les actions libérées, introduites à 600.fr., valent maintenant 709 ; les actions libérées; de moitié sont passées de 500 à 609.

Ces 180.000 litres forment, avec 40.000 actions A à vote plural, le capital de 50 millions. Fondée en 1909 sous le nom de Hauts Fourneaux de Nouméa, Calédonia qu'appuient le groupe Ballande, la Banque de l'Indochine et un groupe belge, passe pour une très belle affaire. Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1928 se soldait par un bénéfice de 4.410.000 fr. permettant de fixer le dividende à 35 fr. 25 net comme pour les deux exercices précédents ; il est vrai que le capital à rémunérer n'était encore que de 20 millions ; c'est depuis qu'il a été porté à son chiffre actuel.

La principale exploitation est celle du nickel ; les gisements sont licites, facilement accessibles, le travail a lieu en carrière. À la différence de sa voisine, la Compagnie du Nickel qui, grâce à un très gros effort financier, qui n'est d'ailleurs pas terminé, peut aujourd'hui traiter le minerai sur place grâce aux installations hydroélectriques dont elle dispose, et expédie le métal pur, ce qui lui évite de lourds frais de transports, Calédonia exporte des mattes dont le traitement s'achève en Europe, dans les usines d'Anvers et du Havre, dont la puissance aurait été, pendant ces derniers temps, fortement accrue et justement avec le concours de la Banque de l'Indochine.

Le dernier bilan indiquait, du reste, la nécessité de l'augmentation du capital : il accusait 22 millions de dettes vis-à-vis des banques, près de 40 millions d'effets à payer et 31 millions d'exigibilités : en tout 93 millions d'engagements, auxquels faisaient face 31 millions de stocks, 5 millions en caisse, 12 millions de débiteurs et enfin un portefeuille évalué 22 millions.

Les ressources et les réalisations économiques en Nouvelle-Calédonie et aux
Nouvelles-Hébrides
par le gouverneur Guyon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

.....
C'est en majeure partie grâce à [la main-d'œuvre indochinoise] qu'ont pu être menés à bonne fin les travaux de la splendide usine hydroélectrique de Yaté (Société Le Nickel), qui est entrée en action en juin 1927 pour le traitement des minerais de Nickel et de chrome ; qu'ont pu être entreprises l'extension des hauts fourneaux de Nouméa, l'exploitation des charbonnages de Moindou, la construction à Nouméa d'une cokerie, et largement étendu, depuis trois ans particulièrement, le champ des exploitations minières.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Calédonia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1929)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 novembre 1929)

En 1927-28, la production de nickel aux usines de la Société atteint 2.518 tonnes, chiffre qui classe Calédonia parmi les producteurs les plus importants.

Depuis le début de 1929, l'exploitation des charbonnages et en marche normale ; en plus des bénéfices qui proviendront de la vente du charbon, la Société compte réduire le prix de revient du nickel produit par elle grâce à l'utilisation des gaz de la cokerie.

Les exportations minières calédoniennes
pendant le premier semestre de 1929
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1929)

.....
Voici comment se décomposent les envois de mattes de nickel des deux sociétés productrices (en t.) :

(6 mois)	1929	1928
Société Calédonia	1.800	1.710
Société Le Nickel	715	904
Totaux	2.515	2.020

Ainsi que nous l'avons dit à l'époque, la Société Le Nickel a remis en route pendant le 1^{er} semestre 1929 plusieurs fours électriques à son usine de Yaté, après avoir apporté diverses modifications aux fours arrêtés il y a un an. Aussi, sur les 715 t. de mattes exportées pendant le premier semestre 1929, sont comprises les 285 tonnes de ferro-nickel de l'usine électrométallurgique de Yaté. Sur ces 285 t. 128 t. sont à 80-84 % de Ni et le reste 74.77 %. [Les envois de l'usine de Thio et de la Société Calédonia sont des mattes à 76 %.](#)

Nouvelle-Calédonie
(*La Revue du Pacifique*, 15 janvier 1930)

La Société des-hauts fourneaux de Nouméa a poursuivi durant toute l'année 1928 un vaste programme d'extension et de modernisation de son industrie nickellifère autour de laquelle se sont greffées des affaires importantes (exploitation de mines de charbon, fabrication de briquettes, cokerie); Dans sa dernière assemblée générale, elle a décidé de changer son appellation sociale qui portera désormais le titre plus général de « Calédonia ». (Charbonnage, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), et de porter son capital de 20 millions à 50 millions de francs. Le surplus, 30 millions, a été entièrement souscrit par les premiers porteurs d'actions.

Cette société possède, à la pointe Doniambo, une grande usine en pleine voie de transformation qui comprend actuellement 8 petits water-jackets du type cylindrique et 3 grands water-jackets à cuve rectangulaire.

Les aménagements en cours, non seulement pour la production du cok, mais pour l'amélioration des manutentions et de la fusion, doivent lui permettre d'assurer dès maintenant le traitement annuel de 100.000 tonnes de minerai.

En dehors, des installations concernant strictement la fusion, l'usine comprend des annexes importantes pour l'entretien : une fonderie de fonte et bronze, un petit atelier de chaudronnerie et de soudure autogène, un grand atelier de mécanique, forge et ajustage, muni d'un marteau-pilon à vapeur, de tours, fraiseuses, mortaiseuses, perceuses radiales et ordinaires, qui assurent non seulement les réparations du matériel de l'usine, mais encore de celui des centres miniers ainsi que des machineries des remorqueurs, des chaloupes et des automobiles.

Un atelier à bois pourvu de machines modernes(scies circulaires et à ruban, raboteuses, dégauchisseuses) et d'une cale de halage, entreprend les réparations des chaloupes et chalands en bois, montent les charpentes et les menuiseries et bat les pieux pour un grand quai de débarquement en cours de construction.

L'usine possède également un laboratoire fort bien outillé qui suit journallement la fusion, procède aux analyses de charbon et de produits divers, des magasins pour les matériaux, pour les pièces de rechange, pour les mattes, le sulfate et la silice.

Le déchargement du matériel et des machines arrivant par chalands est effectué par deux grues à vapeur de trois à sept tonnes se déplaçant le long d'appontements.

Le charbon est déchargé au moyen de bennes automatiques de grande capacité. Le déplacement des stocks est réalisé par un appareil transporteur amovible, inclinable à volonté.

La cokerie, dont la construction a commencé en 1927, est complètement terminée. Elle a fonctionné pour la première fois à la date du 17 décembre 1928 ; le produit obtenu donne toute satisfaction et la marche régulière de l'installation paraît définitivement assurée.

La production ne sera pas limitée au coke nécessaire aux fours de l'usine de fusion, elle s'étendra progressivement au benzol et autres produits et sous-produits de la distillation de la houille.

Aux charbonnages de Moindou, l'installation de l'appareil de « flottation » dont le fonctionnement était prévu pour le mois de juin 1928, n'a pu être réalisé que dans les premiers jours de décembre ; les débuts ont été assez pénibles et la marche normale de ce dispositif ne paraît devoir être obtenue qu'au début de l'année 1929 ; on pourra alors assurer tous les mois le lavage de plusieurs milliers de tonnes de charbon nécessaires à la briqueterie. Celle-ci, installée près de la cokerie, à la Pointe Doniambo, fonctionne depuis l'année 1927 mais les briquettes produites jusqu'à ce jour contiennent une trop grande proportion de cendres et sont utilisées exclusivement pour la chauffe des chaudières de l'usine de fusion.

Une centrale électrique d'une grande puissance complète le cycle des installations modernes groupées à Nouméa par la société « Calédonia ».

Calédonia

(*Le Journal des finances*, 14 et 16 février 1930)

Les actions Calédonia, qui avaient été introduites au marché officiel en mai 1929 à 600 et qui, depuis, avaient été poussées jusqu'à près de 800, n'ont cessé de baisser depuis le début de 1930. Elles sont maintenant offertes à 385.

Cette baisse profonde a été provoquée par le bruit que la société ne distribuerait pas de dividende cette année, bruit confirmé officiellement depuis. Cette décision du conseil lui a sans doute été dictée, jusqu'à un certain point, par l'évolution moins favorable de la situation générale dans nos Établissements de l'Océanie, et plus particulièrement par la nécessité dans laquelle se trouve la société de tenir tête à la concurrence d'une puissante affaire qui se livre, en Nouvelle-Calédonie, aux mêmes exploitations, « Le Nickel ». Mais, à la vérité, la seule situation financière impose aux dirigeants de l'affaire une grande prudence, et les actionnaires auraient pu, jusqu'à un certain point, prévoir la déception qui leur est réservée aujourd'hui, s'ils avaient un peu médité sur les conséquences que devaient logiquement entraîner, pour la rémunération future du capital, les modifications, apportées à la structure financière de la Société, au moment où elle prit son nom actuel.

La Société Calédonia n'a pris, en effet, la suite qu'en 1928 de la Société des hauts fourneaux de Nouméa. Celle-ci avait été créée en 1909 par le groupe Ballande et un groupe belge ; elle fabriquait des mattes de nickel, provenant du domaine minier qu'elle possédait en Nouvelle-Calédonie ; elle disposait, en outre, de concessions de mines de charbon et de métaux divers (cobalt, fer, antimoine, manganèse). Le capital, d'origine de 1 million, avait déjà été porté à 20 millions, quand la société, ayant rencontré certaines difficultés, fit appel au concours de deux puissants établissements financiers — la Banque de l'Indochine et la Société générale de Belgique — avec l'aide desquels elle entreprit la réalisation d'un vaste programme de développement.

À cet effet, le capital fut porté de 20 à 50 millions, et se trouva ainsi composé de 40.000 actions A et 100.000 actions B, toutes de 250 francs, ayant droit, après un

premier dividende de 8 %, à la totalité des superbénéfices, car il n'existait pas de parts de fondateur. C'est alors que la société prit sa dénomination actuelle : Calédonia (Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie). Cette dénomination correspondait au nouveau programme conçu : ouverture et équipement des charbonnages en matériel terrestre et flottant, installation du lavage perfectionné, construction de fours à coke et d'apportements à Nouméa, construction de centrales électriques, etc.

Il était bien évident que ces projets étaient de longue haleine, et que, en mettant les choses au mieux, ils ne pouvaient avoir d'influence considérable sur les résultats avant plusieurs années. Il fallait donc, pour se faire une idée de la rémunération prochaine qu'un acheteur de l'action pouvait escompter, se baser sur un bénéfice du même ordre que celui des années précédentes, avec cette différence qu'il y aurait 200.000 actions à rémunérer au lieu de 80.000. Or, voici quels avaient été les résultats obtenus pendant les années précédentes :

	Bénéf. nets	Divid. par act.
1924-25	3.859.483	40 50 (1)
1925-26	4.959.952	70 50 (1)
1926-27	4.848.219	70 50 (1)
1927-28	4.410.168	35 25 (2)

(1) Par action de 600 francs.

(2) Par action de 250 francs.

Le dividende de 35 fr. 25, distribué en 1927/1928, avait absorbé près des 3/4 des bénéfices. Son maintien à un capital augmenté de 150 % aurait exigé un décaissement de 7 millions. C'est dire qu'il aurait nécessité un bénéfice au moins double du précédent, hypothèse invraisemblable, nous venons de le voir. Ajoutons que, dans ce cas, les comptes de prévoyance n'auraient presque rien reçu alors qu'un examen, même sommaire, de la situation financière, révélait que celle-ci exigeait les plus grands ménagements. Au 30 juin 1928, les immobilisations, qui ont dû être accrues depuis dans des proportions considérables, figuraient déjà pour plus de 75 millions, alors qu'en regard, au passif, on ne trouvait que 9 millions de réserves. En réalité, pour rémunérer son capital de manière à justifier les cours d'introduction, il aurait fallu que la société gagne à peu près trois fois plus qu'en 1927-28.

On imagine volontiers la déception des acheteurs aux cours d'introduction, qui apprennent que les résultats, loin d'être en augmentation, sont au contraire en diminution. Dans ces conditions, le conseil a pris la seule mesure qui s'imposait : supprimer les dividendes. Mais ce qu'il faut répéter c'est que, dès l'an dernier, on pouvait prévoir en partie ce qui se passe aujourd'hui, ce qui n'a pas empêché les introducteurs de faire bruyamment état des puissants patronages dont l'affaire était entourée pour détourner l'attention de ses possibilités réelles de productivité immédiate.

Ce qui montre bien que, d'ailleurs, l'engouement du public ne résultait pas d'une étude sérieuse de l'affaire, c'est que les obligations participantes, qui ont droit, en plus de leur intérêt de 7 %, à une répartition supplémentaire égale à 40 % du dividende distribué aux actions, n'ont jamais coté qu'une prime modeste sur le pair, leurs porteurs semblant ainsi tenir à peu près pour nulle leurs chances de répartition supplémentaire.

Informations et communiqués
UN REGRETTABLE OUBLI

[Aucun Français au conseil de la Société générale de Belgique alors qu'elle s'introduit
à la Bourse de Paris]

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1930)

... d'autres participations de la Société générale de Belgique sont indiscutablement françaises : telles la Banque générale du Nord (ancienne Banque Verley-Decroix), Société Calédonia (charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), Banque d'État du Maroc, Banque commerciale africaine, Crédit foncier d'Extrême-Orient et, enfin, la Banque de l'Union parisienne. [...]

Le minerai de la Tiébaghi

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1930, p. 361-362)

Cette montagne, avec ses contreforts et son dôme, où est située la Tiébaghi, contient une immense réserve de minerai de chrome. Une grande activité y règne et on peut compter un total d'environ 700 mineurs travaillant sur ce massif. On compte actuellement quatre mines en pleine exploitation, une en ouverture et d'autres sur le point de l'être.

Voici quelques notes sur ces mines tirées du *Bulletin de la nouvelle-Calédonie* :

.....
Société Calédonia. — Depuis quelques mois, cette soc. emploie une équipe de 25 travailleurs, laquelle, sous la direction de M. Lidghey, prospecte sur ses mines à la baie Chlande et Néhoué. Certains de ces prospecteurs ont déterminé de très beaux gisements qui laissent supposer une nouvelle exploitation dans cette région.

CALÉDONIA

(*Le Journal des finances*, 27 et 30 juin 1930)

Les 80.000 actions Calédonia ont été introduites au Parquet au mois de mai 1929, les actions anciennes à 600 fr., les actions nouvelles à 500 fr. ; quelques jours après les premières étaient portées au delà de 700 fr., les secondes au delà de 600 fr.

Nous avons alors (voir *Notes et Réflexions* du 24 mai 1929) formulé quelques observations sur cette affaire relevant du groupe Ballande et qu'appuyaient et la Banque de l'Indochine, et la Société Générale de Belgique, et la Banque Belge pour l'étranger.

Au mois de février passé (Voir *À travers la Cote* du 14 février), nous avons renouvelé avec plus de force ces observations. Les cours étaient déjà revenus au-dessous de 400 francs.

Les actions Calédonia sont aujourd'hui difficilement négociables ; jeudi, on a pu coter les anciennes 165 ; elles sont donc tombées très sensiblement au-dessous du pair qui est de 250 fr. Il a été question de réorganisation financière.

On a attribué les difficultés de Calédonia à la mauvaise situation du marché du nickel, et aussi, et surtout, à l'insuffisance momentanée — malgré l'augmentation du capital, malgré l'émission d'un emprunt obligataire — de sa trésorerie.

Étant donné la puissance des banques dont on lui attribuait le parrainage, c'est un mal qui, si Calédonia doit un jour valoir ce que les cours d'introduction paraissent indiquer, aurait dû être immédiatement atténué.

Pourquoi Calédonia n'a-t-elle pas reçu les concours bancaires qui lui ont fait défaut ? C'est la question essentielle qui aurait été sans doute posée à l'assemblée si celle-ci ne se tenait pas statutairement à Nouméa, où, on l'a appris hier seulement, par une brève dépêche, elle a eu lieu le 28 mars pour approuver les résultats de l'exercice 1928-29 qui ne comportent pas de dividende.

Ce n'est pas avec de telles méthodes qu'on raccommode le public avec les affaires coloniales.

À PROPOS DES OBLIGATIONS

Les obligations Calédonia qui sont négociables au Parquet ont valu cette année, 415 au plus bas, 563 au plus haut ; elles se traitent actuellement à 503 fr.

Ce sont des titres singuliers.

Les obligations Calédonia, au nombre de 40.000 ; dont le nominal est de 500 fr. sont amortissables de 1936 à 1945 et rapportent un intérêt fixe de 7 % brut, payable le 31 décembre et 30 juin, auquel s'ajoute un intérêt variable.

Cet intérêt variable est égal à 20 % du dividende annuel total distribué à chaque action pour l'exercice clos le 30 juin précédent. En décembre 1928, les obligations Calédonia ont détaché un coupon de 16 fr. 45, et en juin un coupon de 30 fr. 55, soit en tout 47 fr. Ce revenu total comprend l'intérêt variable dû au titre de l'exercice 1927-28.

Sur le coupon de juin, 16 fr. 45 représentent l'intérêt fixe net (l'impôt est moins lourd parce que le siège social est à Nouméa) et 14 fr. 10 l'intérêt variable.

Cet intérêt variable ne correspond pas à 20 pour cent du dividende de 35 fr. 25 net réparti aux actions de 250. fr. ; il correspond exactement au dividende de 70 fr. 50 qu'auraient reçu les actions de 500 fr. si celles-ci n'avaient pas été divisées avant leur introductions en Bourse.

En indiquant que le dividende variable-des obligations Calédonia est égal à 20 % du dividende annuel total distribué à chaque action (sans spécifier le nominal), le *Bulletin des Annonces Légales* du 25 mars 1929 commet donc une erreur.

Elle n'a pas été au désavantage des obligataires, heureusement.

Mais une autre clause dans les circonstances présentes relie l'attention : « Dans le cas d'augmentation du capital, l'intérêt variable des obligations sera à l'avenir égal à celui de la moyenne des intérêts variables qui leur ont été attribués, jusques et y compris le dernier intérêt variable avant la date de l'assemblée où cette décision aura été prise. »

Les années où il n'y pas d'intérêt supplémentaire compteront-elles dans l'établissement de cette moyenne ? C'est vraisemblable ; mais on ne le dit pas. Qu'advient-il en cas de réduction, et puis d'augmentation de capital, ou de nouvelle modification du nominal ? Rien, n'est précisé.

Et comment préciser, puisque les obligations Calédonia ayant été introduites en Bourse — visiblement pour les écouler par ce canal dans le public — après leur émission on ne connaît point de prospectus d'émission. Il paraît que les mentions principales sont portées sur les titres. Ce n'est pas suffisant : on doit pouvoir déterminer la qualité, d'une marchandise avant de l'avoir achetée et non pas après.

Caledonia

Nouméa, 26 juin. — L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929 se soldant par un bénéfice brut de 13.030.076 fr. contre 10.627.467 fr. précédemment. Le bénéfice net, qui ressort à 3.311.784 fr., contre 4.410.168 fr., a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale.

Rappelons que, pour l'exercice 1927-1928, il avait été réparti 37 fr. 60 par action.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 902 :

Calédonia

Conseil : MM. A. Ballande, L. Chavanne [*sic* : Chavane], G. Laroque, M. Berge, P. Guiraud, H. Milliard, A. Rougy, F. Van Brée, H. Dewez, E. Poilay.

Service financier : au comité de direction, rue de Lille, 77, à Paris, à la Banque de l'Indochine et à la Banque belge pour l'étranger.

Charbonnages de la Nouvelle-Calédonie (Calédonia)

(*Les Annales coloniales*, 2 février 1931)

Le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer, cette année, la répartition d'un dividende. Toutefois, la rémunération des obligations participantes sera maintenue à 10 %.

Nouvelle-Calédonie

Société Calédonia

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1931, p. 157)

Les charbonnages [de Moindou] à la mise en exploitation desquels la société a consacré des capitaux importants n'ont pas répondu à l'espoir qu'on avait fondé sur eux. D'autre part, la société ayant à faire face à des dépenses de premier établissement au moyen de capitaux mis à sa disposition par les groupes promoteurs, la trésorerie est devenue difficile et n'a pas permis de répartir de dividende. La rémunération des obligations participantes a été maintenue à 10 %.

Une mission composée de techniciens de l'Union minière du Haut-Katanga s'est rendue en Nouvelle-Calédonie, où elle poursuit, d'accord avec la direction locale, la réorganisation des services.

Exportation de minerais et mattes de la Nouvelle-Calédonie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1931, p. 319)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juin 1931)

Voici quelques indications sur ces exportations en 1930 (en t.) :

NICKEL

Mattes de Nickel

	Le Nickel	Calédonia
1920	1.671	2.530
1926	2.020	3.019
1929	1.733	3.082
1930	2.570	4.173

Pendant, le dernier trimestre 1930, les expéditions de mattes se sont bien maintenues pour la Société Le Nickel (710 t.) alors que celles de la Société Calédonia ont fléchi à 674 tonnes. Cette dernière société a, d'ailleurs, sensiblement ralenti la production des gisements de minerais et les statistiques de 1931 seront en sérieuse régression si la situation actuelle se prolonge.

CHROME

Les exportations annuelles, qui étaient de l'ordre de 23.500 t. entre 1923 et 1927, grâce au nouveau système d'impôt à échelle adopté pour la sortie sont sensiblement supérieures et s'établissent à (en t.) :

1928	56.896
1929	59.147
1930	53.252

Les deux principaux producteurs sont la Société la Tiébaghi et la Société Chimique du Chrome ; vient ensuite la Société Calédonia.

Voici les exportations de ces trois sociétés pour quelques années (en t.) :

	Tiébaghi	Ch. du Chr.	Calédonia
1914	53.727	—	17.980
1920	58.665	—	15.075
1926	7.620	8.330	7.258
1927	20.900	9.398	4.323
1929	27.382	19.990	11.867
1930	28.000	20.932	3.413

On voit que, pour 1930, les expéditions des autres producteurs ne dépassent guère 300 tonnes.

Où va ce minerai ? La répartition générale n'est pas encore établie. Toutefois, au cours du dernier trimestre 1930, la Tiébaghi a exporté 13.605 t. de minerai à près de 57 % de cr dont 2.300 t. sur Rotterdam et le reste sur New-York. Pendant la même période, la Société chimique du chrome a expédié en totalité à New-York ses 8.128 t. de minerai à 47,45 % de cr en moyenne.

L'Écho des mines et de la métallurgie.

REGROUPEMENT DES ACTIFS EN NOUVELLE-CALÉDONIE
DE CALÉDONIA
ET DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL
AU SEIN DE CALÉDONICKEL

Nouvelle-Calédonie
Société le Nickel et Calédonia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1931, p. 512)

La société fermière va être créée pour exploiter les gisements et usines des sociétés Le Nickel et Calédonia, suivant un plan établi par des techniciens de l'Union minière du Haut-Katanga. Les deux sociétés recevraient des parts de fondateur et la majorité des actions de la société fermière dont le capital serait fixé à 10 MF.

Calédonia
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1931)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 8 septembre, en vue d'autoriser le conseil à effectuer divers apports au profit d'une société anonyme nouvelle, tant au nom de la Société Calédonia qu'au nom de ses filiales : Mines de nickel réunies, Mines nickelifères et du Mont-Dô réunies et Société minière calédonienne.

Les exportations minières en Nouvelle-Calédonie
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1931)

La crise économique qui sévit en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs, par la baisse des prix des matières premières, a mis deux grandes exploitations minières de cette colonie, le *Nickel* et la *Calédonia* dans l'obligation de diminuer leurs frais d'administration et d'exploitation. Elles ont, en conséquence, constitué sous le titre *Calédo-Nickel* une société de gérance pour exploiter leurs mines et leurs usines.

Il y a, en Nouvelle-Calédonie, de nombreuses exploitations minières, qui seront obligées, comme les deux grandes sociétés que nous venons de citer, de prendre des mesures pour réduire leurs frais d'exploitation.

.....

NOUVELLE-CALÉDONIE
Exportation des minerais et mattes pendant le premier semestre de 1931
(*Les Annales coloniales*, 7 novembre 1931)

Minerai de chrome Tonnes
5 mai. – Par *Ashburton*, de Taugadiou pour New-York, expédié par *Calédonia*, de la mine Chagrin (teneur 49,80 %) 1.322

Mattes de nickel

Expédié par *Calédonia* de Nouméa, pour Anvers :

9 janvier. — Par *Ville-de-Verdun* (teneur 78,33 %) 457

14 mars. — Par *Boussole* (teneur 78,05 %) 457

2 mai. — Par *Astrolabe* (teneur 78,07 %) 434

3 juin. — Par *Ville-de-Strasbourg* (teneur 78,95 %) 242

Expédié par *Le Nickel* de Thio et Yaté pour Le Havre :

.....
Total général du 1^{er} semestre 1931 2.832

Total du 1^{er} semestre 1930 3.337

CHRONIQUE DES MINES

L'année minière 1931 en Nouvelle Calédonie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 avril 1932)

Minerai de chrome

.....
Notre minerai de chrome est exporté par trois sociétés :

— la Tiébaghi, mine Tiébaghi, à Paagoumène produisant un chrome d'une teneur élevée de 56 % ;

— la *Calédonia*, qui exporte actuellement le minerai de la mine Chagrin (teneur moyenne 48%).

— La Société Chrome Chimique, exploitant les mines Alpha et Fantoche, situées sur les flancs du dôme de la Tiébaghi. Teneur approximative: 47 à 48.%.
Les quantités expédiées par la Tiébaghi depuis 1914 jusqu'en 1929 se chiffrent à 378.719 tonnes. En y ajoutant 1930, 27.965 tonnes et 1931, 10.811 tonnes, on atteint un total de 417.737 tonnes.

Depuis 1914, la *Société Calédonia* a exporté jusqu'en 1932, 118.240 tonnes.

La Société Chrome Chimique n'expédie que depuis 1925 ; le total de ses exportations jusqu'au 31 décembre 1931 s'élève à 91.478 tonnes.

.....
Bulletin de la chambre de commerce de Nouméa.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1932)

La Société Calédonia (Charbonnages, Minerais et Métaux d» la Nouvelle-Calédonie) a décidé la création de 10.000 parts bénéficiaires. Dès le 1^{er} décembre, les actionnaires pourront se faire délivrer des inscriptions d'attribution en vue de la remise ultérieure des parts. Les demandes seront reçues, contre remise du coupon n° 22. En conséquence, dès le 1^{er} décembre prochain, les actions de ladite Société se négocieront en titres ex-droit à la répartition, ex-coupon n° 22. En vue de faciliter l'exercice du droit d'attribution, les opérations pourront se traiter, du 1^{er} au 31 décembre inclus, à des cours représentant uniquement la valeur du droit (coupon n° 22).

Annuaire Desfossés, 1933, p. 959 :
Calédonia

Conseil : MM. A. Ballande, G. Laroque, M. Berge, P. Guiraud, G. [sic : Henry] Milliard, A. Rougy, F. Van Brée, H. Dewez, P. Baudouin⁵, H. Loste.

CALÉDONIA
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1933)

Les comptes de l'exercice 1931-1932, le premier de la période pendant laquelle l'exploitation industrielle et commerciale est suspendue du fait de l'apport à Calédonickel de la jouissance des actifs industriels et miniers, se soldent par un bénéfice de 580.083 francs.

Au bilan au 30 juin 1932, les immobilisations sont portées pour 103.752.508 francs et le portefeuille-titres figure pour 17 millions 321.325 francs. Les matières premières s'élèvent à 25.511.007 francs. Les débiteurs divers sont de 11.801.955 francs et les disponibilités de 983.237 francs.

Le capital est de 50 millions et les réserves de 10.554.743 francs. Les effets à payer se chiffrent à 41.920.536 fr. et les créditeurs divers à 34.239.939 francs. Le passif obligataire s'élève à 20.200.000 francs.

CALÉDONIA
(Charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie
(*La Journée industrielle*, 18 juillet 1933)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1933, p. 422)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 se soldent par un bénéfice de 580.086 fr.

Rappelons que la Société a fait apport de son actif minier et industriel à la Société nouvelle *Calédonickel* qui a repris également les installations de la *Société Le Nickel*.

CALÉDONIA
(Charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1934)

Les comptes de l'exercice 1932-1933 se soldent, compte tenu du report antérieur de 438.423 fr., par un déficit de 4.177.186 fr. contre un bénéfice de 580.083 fr. pour l'exercice précédent.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Thio, ancien centre du nickel.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1934)

Avant la fusion des sociétés Le Nickel et Calédonia, l'usine à nickel de Thio, ou plus exactement du petit village de la Mission situé à 2 km 500 de Thio, fonctionnait depuis bien des années. Depuis l'arrêt de l'usine, les bâtiments de la fonderie, dont une partie

⁵ Paul Baudouin : président de la Banque de l'Indochine (1941-1944). Voir [encadré](#).

de la toiture a été enlevée, sont vides de leurs machines transportées à Nouméa, et menacent ruine. Les ateliers continuent à assurer l'entretien du matériel des mines dont l'exploitation est active depuis un an environ. De la Mission s'opère la centralisation du minerai pour son expédition sur l'usine Doniambo à Nouméa. Le minerai de nickel est transporté du groupe des mines, situées à 18 km, par voie ferrée à la Mission où il est stocké. Chargé sur des chalands, il est ensuite embarqué en rade sur les pontons et vapeurs de la Société Calédonickel.

CALÉDONIA
(*La Journée industrielle*, 13 décembre 1934)

Cette société, au capital de 50 millions, étant devenue propriétaire de la totalité des actions représentant : 1° le capital de 1 million de la Compagnie des Mines de nickel réunies ; 2° le capital de 4 millions de la Société des Mines nickelifères et du Mont-Dô réunies, ces deux dernières sociétés, dont le siège est à Paris, 5, rue Louis-le-Grand, se sont trouvées dissoutes et liquidées et les biens composant leur actif sont devenus la propriété de la Société Calédonia.

PARIS
Calédonia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1935)

Cette société, au capital de 50 millions, étant devenue propriétaire de la totalité des actions représentant : 1° le capital de 1 million de la Compagnie des Mines de Nickel Réunies ; 2° le capital de 4 millions de la Société des Mines Nickelifères et du Mont Dô Réunies, ces deux dernières sociétés, dont le siège est à Paris, 5, rue Louis-le-Grand, se sont toutes dissoutes et liquidées et les biens composant leur actif sont devenus la propriété de la Société Calédonia.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1935)

La Calédonia a été remarquée par sa fermeté à 221 contre 199. Grâce aux rentrées provenant de sa participation dans Caledonickel, la situation de cette affaire, qui avait un important passif à liquider, s'améliore progressivement. Toutefois, les perspectives d'une reprise des dividendes se situent encore à un terme très lointain.

Société Calédonia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1936)

Suivant la ligne de conduite adoptée jusqu'ici, le conseil a estimé qu'il importait de poursuivre l'assainissement de la société, en amortissant à une cadence aussi rapide que possible les immobilisations qui ne correspondent plus à des parties vivantes de l'actif. Avant bilan, il a été amorti 8.728.692 francs, savoir : sur les charbonnages de Moindou, 7.464.322 francs ; sur la perte résultant des accords conclus avec les Établissements Ballande et la Navale et Commerciale de l'Océanie, 1.204.370 francs. À ces

amortissements s'ajoute le report débiteur antérieur de 4.118.870 francs. Pour faire face à cette somme globale de 12.847.562 fr., il a été utilisé 4.605.419 francs de provisions précédemment constituées et 6.322.998 francs constituant le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes. Il subsiste donc une perte de 1.919.145 francs.

Du fait des arrangements survenus avec les créanciers de Calédonia, pour fixer les modalités d'apurement de dettes sociales, la situation se trouve complètement clarifiée.

AEC 1937/1139 — Calédonia,
rue de l'Alma, NOUMEA.

Comité de direction : 5, rue Louis-le-Grand, PARIS (2^e). — Tél. : Opéra 71-61.

Capital. — Société anon., 50 millions de fr. en 200.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — Parts bénéficiaires : 10.000.

Objet. — Charbonnages. — Mines, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie (La jouissance des actifs industriels et miniers de cette société a été cédée, à dater du 1^{er} juillet 1931, à la Société « Calédonickel »).

Conseil. — MM. Paul Baudouin [Banque de l'Indochine], présid. ; Milliard, vice-présid. ; M. Berge, Catalan, Dewez, Loste, [Jean] Laurent ⁶, A. Rougy, V. Van-Brée [sic : Firmin Van Brée], Vergé, administrateurs.

N. B. — L'assemblée générale du 24 mai 1937 a voté le principe de la fusion avec la société « Le Nickel » et a décidé la dissolution éventuelle de « Calédonia ».

NOUVELLE-CALÉDONIE
Fusion des entreprises de nickel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1937)

Il continue d'être question d'un projet de fusion entre Calédonia, dont le capital est de 50 millions, et du Nickel, dont le capital va être porté à 65 millions. Cette opération n'a pas encore été réalisée, probablement parce que les conseils des deux sociétés attendaient l'apurement complet de la situation financière de Calédonia, apurement qui se poursuit à grand train. Mais la réunion de ces entreprises, qui exercent la même industrie dans le même pays, paraît d'autant plus logique qu'elles ont déjà donné des preuves de leur accord en remettant leurs actifs miniers à une société exploitante, Calédonickel. Le conseil du Nickel, au surplus, s'est déjà occupé de faciliter l'opération en prenant une participation dans Calédonia.

Des questions se posent au sujet de l'époque et des modalités de la fusion. L'on croit, généralement, que Calédonickel absorbera les deux holdings.

SOCIÉTÉ LE NICKEL
Assemblées générales extraordinaire et spéciale du 24 février
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

À la suite de l'assemblée ordinaire se sont tenues l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée spéciale des titulaires d'actions P.

⁶ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

Dans son rapport à l'assemblée extraordinaire, le conseil rappelle que son objectif a été, dès la création des sociétés Calédonia et Calédonickel, d'aboutir à la fusion complète de ces deux sociétés et de la Société Le Nickel.

L'assainissement progressif de la situation financière de Calédonia a permis d'engager avec cette société des pourparlers en vue d'une fusion qui engloberait également Calédonickel, et dont le conseil espère pouvoir soumettre aux actionnaires, dans un avenir assez proche, les conditions de réalisation et modalités éventuelles.

En vue de préparer la voie à cette fusion, le conseil a soumis aux actionnaires deux opérations financières préalables.

En premier lieu, il a proposé la distribution de la réserve pour éventualités diverses entièrement constituée par des primes d'émission et inscrite au bilan pour 17.400.000 fr., ce qui permettra d'attribuer une somme brute de 56 fr. brut par action « O » entièrement libérée et de 14 fr. par action « P » libérée du quart.

La seconde opération financière soumise aux actionnaires comporte l'augmentation du capital que le conseil estime nécessaire, les réductions de capital successives opérées ces trois dernières années et la mise en distribution de la réserve pour éventualités diverses, ayant pour effet d'absorber entièrement les disponibilités sociales, à un moment où toutes les sociétés sentent, au contraire, la nécessité d'avoir à leur disposition des capitaux abondants pour faire face à des besoins de liquidités qui sont la conséquence des récentes lois monétaires et sociales.

Le conseil a donc proposé à l'assemblée de porter le capital de 40.625.000 francs à 65 millions de francs par l'émission de 195.000 actions de numéraire de la catégorie « O » dont la souscription sera réservée indistinctement aux actionnaires « O » et « P ». Ces 195.000 actions seront émises au taux de 131 fr. 25, soit avec une prime de 6 fr. 25 destinée à leur permettre de bénéficier immédiatement des mêmes droits que les 300.000 actions « O » actuelles et de participer à la répartition des bénéfices de l'exercice 1936-1937. Le droit de réduction à titré irréductible s'exercera dans la proportion de 3 actions nouvelles pour 5 anciennes.

Le président a indiqué que les pourparlers se poursuivaient, en vue de la fusion, surtout avec Calédonia, étant donné que le capital de Calédonickel est détenu par moitié par Calédonia et Le Nickel. L'opération se réaliserait par l'absorption de Calédonia, qui apporterait tout son actif et tout son passif contre remise à ses actionnaires d'actions Le Nickel émises par cette société en augmentation de son capital, et compte tenu du fait que Le Nickel possède 30 % des actions de Calédonia.

Si la fusion s'effectue, la Société Calédonickel n'aura plus de raisons d'être et disparaîtra.

Le président a encore précisé que, en ce qui concerne la répartition de la réserve pour éventualités diverses, les sommes nettes à toucher par les actionnaires seraient : pour les actions O nominatives 53 fr. 216 et 51 fr. 824 ; au porteur 51 fr. 824 ; pour les actions P, 14 francs.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les propositions du conseil.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Le Nickel-Calédonia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1937)

Prochainement, les actionnaires de ces deux sociétés vont avoir à se prononcer, sur les modalités de l'opération de fusion dont on s'entretenait, depuis longtemps déjà. Calédonia convoque ses actionnaires et porteurs de parts en assemblée extraordinaire, à Nouméa, pour le 24 mai.

L'ordre du jour comprend une proposition d'apport à titre de fusion à la Société Le Nickel de l'ensemble des biens de Calédonia, entraînant la dissolution de la Société et la nomination de liquidateurs.

Les conditions d'échange des titres doivent être, approximativement de 5 actions Nickel nouvelles pour 4 Calédonia remises ou de 25 actions Nickel pour 4 parts. Automatiquement, Le Nickel, après la disparition de Calédonia, se trouvera disposer de toutes les actions et parts Calédonickel, société exploitante actuelle, qui n'aurait ainsi plus aucune raison d'exister.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

Assemblées générales extraordinaire et spéciale du 24 février

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} juin 1937)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai a approuvé le projet de fusion de la Société anonyme Calédonia avec la Société anonyme Le Nickel, au moyen de l'apport à la seconde de ces sociétés de tous les biens, droits et obligations actif et passif de la première. L'apport d'actif net sera rémunéré par l'attribution effective à la Société Calédonia de 228.000 actions nouvelles, de 125 francs chacune entièrement libérées de la Société Le Nickel, à raison de cinq actions Le Nickel pour quatre actions Calédonia, et 20 actions Le Nickel pour quatre parts bénéficiaires Calédonia, les 60.670 actions et les 1.386 parts bénéficiaires de la Société Calédonia que possède Le Nickel devant se trouver annulées comme conséquence

de la fusion. La fusion ne deviendra définitive qu'après approbation nouvelle d'une assemblée générale qui sera appelée ultérieurement à statuer sur le rapport des commissaires nommés par la présente assemblée. D'autre part, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion projetée, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 28 millions 500.000 francs par la création de 228.000 actions nouvelles de 125 francs chacune entièrement libérées, à remettre à la Société Calédonia. Les nouvelles actions ainsi créées porteront jouissance du 1^{er} juillet 1930. Elles seront entièrement assimilées dès leur création aux actions de la catégorie O. Le capital social se trouvera ainsi porté de 65 millions à 93.500.000 francs. L'assemblée a également décidé l'unification des deux catégories d'actions au moyen de l'assimilation pure et simple des actions P, aux actions O. La modification de certains articles des statuts a également été votée.

Le rapport du conseil signale que, devant le large assainissement que révélait la situation financière actuelle de la Société Calédonia, il a pensé avec elle qu'il n'y avait plus de raisons de différer l'achèvement de l'œuvre de réorganisation et de concentration déjà menée à bien en commun depuis six ans et qui présentait cette anomalie de laisser subsister l'une à côté de l'autre trois sociétés différentes pour une seule et même exploitation. La Société Calédonickel, dont la mission de gérance deviendra sans objet, entrera en liquidation amiable après dissolution anticipée, et ses actifs partagés entre ses associés reviendront pour la presque totalité aux sociétés Calédonia et Le Nickel.

Avis industriels et financiers

SOCIÉTÉ « LE NICKEL »

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1937)

L'assemblée extraordinaire du 16 juin 1937 a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport des commissaires nommés par l'assemblée extraordinaire du 26 mai dernier afin

d'examiner la valeur des apports à effectuer à la Société par la société « Calédonia », ainsi que la rémunération desdits apports.

En conséquence, l'assemblée du 16 juin a approuvé définitivement l'apport à titre de fusion, à la Société Le Nickel de l'ensemble des biens, droits et obligations actifs et passifs de la Société Calédonia, ainsi que l'augmentation corrélative du capital social de la Société Le Nickel de 65 millions de francs à 93.500.000 francs.

Suite :

[Société Le Nickel](#).